

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Adaptations-des-examens-un-entre-deux-tout-a-fait-insatisfaisant>



École & société

# Adaptations des examens : un entre-deux tout à fait insatisfaisant

- Éducation - Actu -

Publication date: jeudi 6 mai 2021

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Le SE-Unsa prend acte des dernières décisions du ministre pour la session 2021 des examens. Si elles sont en mesure de rassurer en partie les candidats au baccalauréat, elles restent un entre-deux insatisfaisant, qui ne reconnaît pas pleinement les impacts de la crise sanitaire sur les apprentissages des élèves ni ne prend en compte les inquiétudes quant aux risques sanitaires que génère le brassage des candidats et des jurys dans les centres d'examen. Nous regrettons que les candidats au DNB soient écartés des annonces alors qu'ils ont eux aussi connu une scolarité perturbée depuis deux ans, même si c'est dans une moindre mesure que les élèves de lycée.

Lire notre communiqué de presse :

<https://enseignants.se-unsa.org/Adaptations-des-examens-un-entre-deux-insatisfaisant>

### Des oublis et des oubliés

Les aménagements proposés ne répondent que très partiellement aux enjeux et sont inexistantes pour les candidats au DNB et au BTS. Quant aux candidats au bac pro, ils ne sont pas traités à égalité avec les candidats au bac GT puisque leurs épreuves ponctuelles ne connaissent *a priori* aucune adaptation des sujets, comme s'ils avaient vécu une année ordinaire.

Le ministre n'a pas tenu compte du fait que, cette année, les enseignants et les élèves ont anticipé le rôle crucial que pouvait jouer le contrôle continu dans la délivrance des examens. Il a préféré maintenir des épreuves terminales édulcorées, aux sujets tellement multipliés pour certaines d'entre elles que les candidats risquent de s'y perdre, ou pire encore ne connaissant aucune adaptation, pour maintenir, selon lui, la valeur des diplômes. Certaines épreuves seront passées sans être finalement prises en compte, au mépris de tout le travail accompli par les enseignants pendant l'année.

Les adaptations à géométrie variable (*Pourquoi l'écrit de français et la philosophie ne sont-ils pas traités de la même manière ? Pourquoi les épreuves du bac GT sont-elles adaptées et pas celles du bac pro ? Pourquoi aucun aménagement pour le DNB ?*), les imprécisions (*De quelles épreuves générales parle-t-on pour le bac professionnel ?*) tendent à accréditer l'idée que ces annonces ont été arrêtées dans l'urgence et sous la pression. Elles peuvent générer un fort sentiment d'injustice chez les lycéens de la voie pro et les collégiens. Elles confortent les personnels dans le sentiment que leur ministre ne respecte pas leur engagement professionnel.

Cette séquence désastreuse aurait pu être évitée si le ministre avait écouté nos propositions, martelées pourtant depuis de nombreuses semaines.

### Les annonces examen par examen

#### Aménagements pour les épreuves du baccalauréat général et technologique

- Aménagements pour l'épreuve écrite de philosophie

L'épreuve de philosophie comportera quatre sujets au choix au lieu de trois : un sujet d'explication de texte philosophique et trois sujets de dissertation (au lieu de deux habituellement). Chaque exercice portera sur une des notions au programme.

Lors de la publication des résultats, sera prise en compte, pour chaque candidat, la meilleure des deux notes qu'il aura obtenues, entre la note de l'épreuve terminale et la moyenne annuelle obtenue dans le cadre du contrôle continu en philosophie.

- Aménagements pour l'épreuve du Grand oral

## Adaptations des examens : un entre-deux tout à fait insatisfaisant

---

Lors de la première partie de l'épreuve, consistant en un exposé de 5 minutes, chaque candidat pourra disposer des notes qu'il aura saisies lors de sa préparation de 20 minutes ;

Pendant la deuxième partie de l'épreuve, consistant en un entretien, le candidat pourra recourir à un support, comme un tableau, pour y illustrer ou expliciter ses propos (pour y poser une équation, y esquisser une carte, etc.)

Chaque candidat présentera au jury un descriptif, visé par ses professeurs d'enseignements de spécialité et par la direction de son établissement, avec les points du programme qui n'auront éventuellement pas pu être étudiés.

- Aménagements pour les épreuves anticipées de français

### > Pour la voie générale

Deux séries de trois sujets de dissertation seront proposées (chaque sujet de dissertation étant en rapport avec une des oeuvres au programme) et deux commentaires sur deux objets d'étude distincts.

### > Pour la voie technologique

Deux commentaires et deux contractions de textes, chacune suivie d'un essai, seront proposés. Les candidats bénéficieront ainsi d'un choix doublé par rapport à une session normale.

### > Épreuve orale

De nouveaux aménagements sont ajoutés :

- Sur le descriptif de chaque candidat seront mentionnés les points du programme qui n'auront pas pu être abordés, notamment les points de grammaire qui n'auraient pas pu être étudiés précisément ;

- Avant le début de la préparation de l'épreuve, les examinateurs choisiront parmi les 14 textes (voie générale) ou les 7 textes (voie technologique) deux textes. L'élève pourra choisir lui-même entre ces deux textes celui sur lequel il sera interrogé.

- Pour la seconde partie de l'épreuve, les candidats pourront consulter et utiliser l'oeuvre étudiée en lecture cursive, afin de circuler dans l'oeuvre, faire référence à un passage précis, et ainsi démontrer leur maîtrise de l'oeuvre lue.

Aménagements pour les épreuves de la voie professionnelle

- Épreuve orale de présentation du chef-d'oeuvre en CAP

L'épreuve orale de présentation du chef-d'oeuvre en CAP est maintenue.

- Contrôles en cours de formation

Pour les contrôles en cours de formation, tous les candidats concernés doivent passer au moins un contrôle en cours de formation (CCF). Lorsqu'un ou plusieurs CCF ont déjà été réalisés, les candidats concernés sont dispensés des autres CCF.

- Épreuves terminales du bac pro

Les épreuves terminales des enseignements généraux du baccalauréat professionnel sont maintenues. Toutefois, seules les deux meilleures notes seront retenues au titre de ces épreuves pour la délivrance du diplôme.

Lire notre avis détaillé sur les aménagements en voie professionnelle :

<https://enseignants.se-unsa.org/Examens-en-voie-pro-de-qui-se-moque-t-on>